

le Créateur a fait de la compagne de l'homme « son aide et son semblable ».

Un prêtre italien a voilé bien gracieusement la définition de la femme lorsqu'à table, à un diner de jeunes gens, ce sujet fut mis sur le tapis; l'un d'eux apostropha brusquement l'abbé en lui disant : « Ah ça! l'abbé, vous allez nous dire ce que c'est qu'une femme? » Celui-ci se recueillit un instant et dit :

Vous me demandez ce que c'est qu'une femme, Moi, qui par état dois l'ignorer toujours! A l'aveugle vous déchirez l'âme En lui demandant ce que c'est qu'un beau jour.

La plus belle des définitions de la femme est dans le dernier chapitre de la Sapience (par Salomon).

Il en existe heureusement beaucoup, de femmes de ce genre, avec ou sans brevet.

Si le jeune chercheur est libre, s'il en rencontre une pareille, qu'il lui donne son nom, car on peut dire que, dans ce monde, il n'y a pas de joies comparables à celles d'une heureuse union.

E. G.

— Ce sujet est fertile. Dans les *Sentences*, de Publius Syrus, on trouve: *Aul amat aut odit mulier, nihil est tertium.* Sénèque donne les mêmes mots.

*Varium et mutabile semper femina*

est la définition que donne Virgile (*Enéide*, IV, 589).

Plaute la décrit : *En animum falsiloquum, falsificum, falsijurium.* Etre des larmes de crocodile.

*Uberibus semper lacrymis, semperque paratis*, est la définition de Juvénal.

C'était notre poète Pope qui a découvert que

Most women have no character at all.

Est-ce que saint Prosper a pensé la même chose quand il disait : « Le cœur des femmes est comme bien des instruments, il dépend de celui qui le touche »? Cela implique que le caractère leur vient du dehors.

Saint Augustin dit : *Mulier nec docere potest, nec testis esse, nec fidem dicere, nec judicare.* Eh bien, *Pater sanctissime!* ayez la bonté de me dire que peut-on attendre de son fils?

Saint Ambroise a trouvé la femme être *Janua diaboli, via iniquitatis, scorpionis*

*percussio, nocivumque genus est femina.*

Dans une vieille comédie anglaise (*circa* 1520), nous trouvons :

Women are the devil's nets.

Mais trêve aux compliments. Je crois que la différence entre les femmes et les hommes se distingue par la clarté qui sépare le numéro six d'une demi-douzaine.

(Walthamstow.)

C. A. WARD.

Les fabricants d'esprit de M. de Talleyrand (XXIV, 98, 541). — Il serait bon de s'entendre, une fois pour toutes, sur M. de Montrond. Qu'était-ce donc, au juste, que ce personnage? Un type étrange, sans doute, mais tout spécial à l'ancien régime et qu'on ne peut plus comprendre dans les temps où nous sommes. Évidemment, ce commensal du seigneur de Valençay n'était ni un ami, ni un secrétaire, ni un conseiller. Il n'appartenait pas plus à la domesticité du prince de Bénévent qu'à son intimité, et cependant il ne cessait pas d'être auprès de sa personne, sauf les cas où, lâché dans le Paris de la Restauration avec un peu d'or dans son gousset, il y tirait des bordées et s'y livrait à des escapades de mirriflore pour son propre compte. Mais, dans la réalité des faits, il a joué auprès de M. de Talleyrand un rôle d'*en-cas* qui avait son importance. Il est de notoriété publique que l'ancien évêque d'Autun avait peur de la solitude; eh bien, M. de Montrond se trouvait à point nommé à l'hôtel de la rue Saint-Lorentin ou au château du Berri pour lui tenir compagnie. Sa présence à table devenait nécessaire aussi quand le vieux diplomate avait besoin d'appuyer un point de conversation par un témoignage. « Demandez plutôt à Lazarille. » Il n'était pas moins utile dès qu'on avait à faire une partie de billard ou à compléter une table de whist. Il devenait aussi un compagnon pour les jours de chasse dans le parc, assis dans la calèche du prince et tout à côté de lui. Enumérez, supputez, voyez de combien de petites fonctions était chargé ce faux oisif qui, très réellement, payait de son servage sa prétendue sinécure de pique-assiette. Mais il n'est pas croyable qu'il ait eu à faire les mots de celui qui l'hébergeait; Talleyrand les faisait lui-même.

PHILIBERT AUDEBRAND.

— N'en déplaise à M. Germain Bapst, son honorable interlocuteur lui a servi là du réchauffé. L'anecdote prêtée à Montrond est rapportée en termes identiques dans les mémoires de Saint-Simon; il s'agit d'un gentilhomme limousin nommé Boisseulh, autant qu'il m'en souvient.

Je laisse aux intermédiairistes possédant des loisirs et une édition de Saint-Simon, pourvue de tables analytiques, le soin de vérifier mon dire, renonçant, pour ma part, à chercher cette aiguille, un peu rouillée, dans une telle botte de foin historique et littéraire.

Je préfère, au sujet du même Montrond, rapporter ici l'historiette suivante, je la tiens d'une personne digne de foi, que sa situation mettait à même d'avoir beaucoup vu et entendu.

Je ne garantis nullement, d'ailleurs, l'exactitude des faits, et serais même reconnaissant à ceux qui, sur ce point, voudraient bien, s'il y a lieu, rectifier des erreurs très possibles.

Montrond n'était point un vulgaire pique-assiette, mais bon gentilhomme et ancien officier. *L'Etat militaire pour 1789* mentionne cinq lieutenants et sous-lieutenants de ce nom dans les différentes armes.

Homme de sac et de corde, d'ailleurs, spirituel et séduisant, léger de bourse et entièrement dénué de scrupules, il faisait, en 1794, le joli métier d'espion du gouvernement de la Convention à Coblenz, et réciproquement, aussi ses allées et venues de Paris en Allemagne étaient-elles fréquentes.

Parmi les anciens amis émigrés de Montrond, figurait le duc de Fleury, possesseur d'une grande fortune, marié récemment à la belle mademoiselle de Coigny, — je serais même curieux de savoir ce qu'était cette dernière par rapport à la *Jeune Captive*, d'André Chénier, — et doué d'une bêtise quasi proverbiale.

Ces circonstances suggérèrent au futur acolyte du prince de Bénévent un plan de conduite qu'il ne tarda pas à mettre à exécution.

Afin de soustraire aux effets de la loi de confiscation des biens d'émigrés les propriétés du duc ainsi que celles de sa femme, restée en France, et par là même encore indemnes, il sut lui persuader qu'il serait fort habile de simuler un divorce, puis un second mariage de la duchesse avec un tiers, homme sûr et désintéressé, qui, naturellement, s'engage-

rait sur l'honneur à n'entamer, en quoi que ce soit, les divers capitaux de sa conjointe.

On rétablirait les choses dans l'ordre, en des temps meilleurs, — qui, d'ailleurs, étaient proches, — ces actes purement fictifs seraient annulés de plein gré de part et d'autre; la fortune et l'honneur conjugal sortaient intacts de tout ce cataclysme.

Cette idée sourit fort au bon seigneur, qui finit même par proposer à son ami, sur la fidélité duquel il croyait pouvoir compter, — le calcul n'était pas son fort, — d'être ce prodigieux terre-neuve.

C'était là ce qu'attendait l'ingénieux Montrond.

Revenir à Paris, établir avec l'assentiment de madame de Fleury, que son mari lui-même avait fait donner dans le panneau, les pièces relatives au divorce, puis, celles nécessaires au nouveau mariage, sous le régime de la communauté, bien entendu, fut, pour ce fumiste pratique, l'affaire de peu de jours.

On procéda sans cérémonie, dans un château des environs de Paris, où la duchesse se rendit à cet effet, à la célébration de cette union fin de siècle, dirions-nous, en nous en rapportant aux dates, après quoi l'on échangea force politesses, et la journée se passa dans de vagues conversations.

Montrond devait repartir le soir même; on était au cœur de l'hiver, et, lorsqu'après un bon souper, un laquais vint interrompre le tête-à-tête du jeune couple pour annoncer que la chaise de poste était avancée: « — Savez-vous, dit Montrond à la jolie duchesse, qu'il est bien dur pour un nouveau marié de se mettre en chemin aussi vite et par un temps pareil? Car, en somme, notre union est parfaitement régulière, et je suis ici chez moi. Baste! je change d'avis, je décommande mes chevaux, et je reste! »

Il y resta tant et si bien, qu'après avoir croqué la duchesse, il en fit autant de la fortune, et cela, jusqu'au dernier mara-védés.

Instruite à si bonne école, la jeune femme ne tardait point à adopter elle-même un genre d'allures si peu édifiant, que Bonaparte, alors consul, défendait formellement à Joséphine de fréquenter la citoyenne Fleury. Elle faisait partie du clan de déshabillées qui gravitait autour de madame Tallien.

C'est à madame de Fleury qu'il faut

attribuer cette riposte à Napoléon I<sup>er</sup>. Ce dernier, la rencontrant dans un salon, lui dit en l'abordant avec sa brutalité ordinaire : « — Hé bien ! madame, aimez-vous toujours les hommes ? »

« — Oui, sire, répondit l'autre du tic au tac sans se défermer, lorsqu'ils sont polis. »

Tout ceci, sauf cette dernière boutade, n'est pas bien connu, je crois, mais pourrait-on me dire ce qu'il y a là dedans d'exact ? Dans tous les cas, il serait intéressant d'avoir des détails inédits sur la curieuse existence de Montrond, ce Robert Macaire à la bergamote.

H. B.

Charles IX, poète (XXIV, 130). — Je suis volontiers de l'avis que vient d'émettre M. Poggiarido touchant les vers fameux, cités par l'*Intermédiaire* : ils ne seraient pas de ce roi. On aurait donc à voir, dans la prétendue paternité de cette pièce, une attribution gratuite ou une fantaisie de biographe. Oui, le fait est des plus vraisemblables ; mais de qui sont-ils, ces vers assez bien forgés, assez beaux pour avoir pu traverser plusieurs siècles sans rien perdre de leur pureté native ? L'œuvre attestant un labeur de bon ouvrier, on devrait arriver à découvrir leur origine. Au reste, en les relisant, en les étudiant à loisir, je suis frappé d'une autre pensée qu'on ne me blâmera peut-être pas d'exprimer ici, et voici tout simplement ce que c'est. En s'adressant à Ronsard, Charles IX lui dit :

Tous deux également nous portons des cou-  
ronnes ;  
Mais, roy, je les reçois ; poète, tu les donnes.

Or, à tort ou à raison, il me semble que c'est après avoir lu ces deux alexandrins que Victor Hugo a conçu l'idée des autres vers si majestueux et si nobles qui figurent dans le *Roi s'amuse* (l'apostrophe de Saint-Vallier à François I<sup>er</sup>) :

Car nous avons tous deux au front une cou-  
ronne  
Où nul ne doit porter de regards insolents ;  
Vous, de fleurs de lis d'or et, moi, de cheveux  
blancs.  
Roi, quand un sacrilège ose insulter la vôtre,  
C'est vous qui la vengez, c'est Dieu qui venge  
l'autre.

On trouvera peut-être que j'abuse ici de la science conjecturale, mais, tant pis, je

dis nettement ce qui m'est venu à l'esprit.

PHILIBERT AUDEBRAND.

**Noblesse et titres nobiliaires** (XXIV, 139, 322, 405, 541). — Je n'ai pas le numéro du volume du Nobiliaire de Magny frappé par le tribunal civil de la Seine, après débats publics, parce que jamais aucun des volumes de Magny n'est entré et n'entrera chez moi ; mais ce jugement a été rendu en faveur de M. le comte Jules de Pardailan contre M. Louis-Jacques-Auguste d'Arblade : Magny ayant fourni à d'Arblade des pièces reconnues apocryphes et les ayant reproduites dans son Nobiliaire, le tribunal « ordonne la destruction de tout exemplaire du Nobiliaire rédigé par le sieur de Magny, qui pourra être sain, et dans lequel les titres susénoncés (comte de Pardailan-Gondrin et duc d'Antin) seront attribués à d'Arblade ».

Ce jugement est très intéressant en raison des titres usurpés et surtout parce qu'il fut plaidé par des notabilités judiciaires : Andral, Victor Lefranc, Benoit Champy et Aubépin.

On peut voir ce jugement tout au long dans la *Gazette des Tribunaux* du 18 novembre 1865, et dans le *Héraut d'armes* (t. II, p. 463).

V. B.

**Qu'entendait-on par vermeil, incarnat, oramoisi, vermillon d'or ou d'argent ?** (XXIV, 161, 323). — Que M. H. B... consulte le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, il y trouvera les renseignements suivants :

CRAMOISY, YÈ, adj. Ancienne orthographe du mot cramoisi, qui se disait autrefois, non pour exprimer une couleur, mais pour marquer la perfection d'une teinture. C'est pourquoi l'on disait bleu cramoisy, aussi bien que rouge cramoisy.

VERMEIL, s. m. *Vermeil doré* (anc. technol.), s'est dit d'abord de l'argent doré. On a vu, ensuite une sorte de pléonasme dans cette locution, et l'on dit absol. *vermeil*.

JEAN D'AUTRÉCOURT.

**Les bourreaux de Paris** (XXIV, 165, 325, 368, 542). — Antoine Furetière, si connu par le Dictionnaire français qui porte son nom, a fait, à la fin du *Roman Bourgeois*, l'apologie du bourreau de Paris. Il rapporte (p. 672 et suiv., 1666, in-8), parmi les « manuscrits trouvés après la mort d'un pauvre écrivain », une Épitre